

midi et des soirées. Les autorités municipales de New-York ont jugé que la fermeture de ces théâtres s'imposait comme une mesure de salut public, et elles en ont interdit l'entrée. Personne n'a protesté.

Pourquoi donc se trouvent-ils des catholiques pour blâmer les prêtres qui mettent leurs paroissiens sévèrement en garde contre ces sortes de théâtres, où l'on empoisonne trop souvent les âmes encore plus que les corps ?

Il ne faut pas se le cacher, en effet, les vues animées sont en train de faire à la société canadienne-française un mal considérable.

Et, tout d'abord, elles tuent la vie de famille. Il est reconnu, aujourd'hui, que bon nombre de mères de famille désertent le foyer pour courir au cinéma. Les jeunes enfants restent seuls à la maison, quand ils ne sont pas assez grands pour suivre leurs parents. Dans le cas contraire, on a vu des enfants mendier dix sous, dans la rue, quand ils ne les volaient pas, pour aller au théâtre. C'est donc la passion du théâtre qui prend ainsi possession de l'âme canadienne-française. Or, la passion du théâtre est une cause certaine de décadence morale. Même lorsque les sujets représentés ne sont pas immoraux, — ce qui est rare partout, — c'est toujours l'imagination, cette folle du logis, qui est exaltée aux dépens du bon sens, dans les romans qu'on déroule sur la scène ou sur l'écran. Aussi les habitués du théâtre, comme les lecteurs de romans, s'exposent-ils à faire de leur jugement l'esclave de leur imagination. On peut donc aisément se figurer l'idée que se font du devoir les membres d'une famille qui s'abandonne aux folies et aux inconvenances du cinéma.

Le mot *inconvenances* est loin d'être trop fort pour désigner certains sujets représentés aux vues animées. On sait, du reste, que ces sortes de théâtres ne sont pas plus que les autres destinés à instruire les spectateurs, à élever l'âme ; ils sont faits pour faire de l'argent. Il suffit de voir le genre d'affiches qui annoncent ces spectacles pour comprendre à quelle classe de gens elles s'adressent. C'est l'exploitation des passions par l'image.

L'autre jour devant les membres d'une commission de la Législature de New-York, chargée d'étudier un projet de censure des vues animées, les propriétaires des cinémas, appelés à déposer, ont carrément déclaré qu'ils s'opposaient à la censure de vues